

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PREPARATION ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1. Identification de la préparation

Nom commercial : CAZZOL

1.2. Utilisation de la préparation :

Agriculture – fongicide

1.3. Identification de la société / entreprise :

M.CAZORLA, S.L.

C/ Aigueta, nº 4

17761 CABANES (Espagne)

Téléphone : +34 972 504443

Téléfax : +34 972 670734

Adresse e-mail : info@mcazorla.com

1.4. Téléphone d'appel d'urgence : appeler le 15, le 18 ou le 112 ou bien l'un des centres antipoisonci-dessous :

Organisme / Société	Adresse	Téléphone
ORFILA		+33 1 45 42 59 59
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.U	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 9	+33 2 41 48 21 21
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Rennes CHRU, Hôpital Pontchaillou, Pavillon Clemenceau	2 rue Henri-le-Guilloux 35043 Rennes Cedex 09	+33 2 99 59 22 22
Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Rouen Hôpital Charles Nicolle	1, rue de Germont 76031 Rouen Cedex	
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de BORDEAUX CHU Pellegrin Tripode	Place Amelie Raba-Leon 33076 Bordeaux Cedex	+33 5 56 96 40 80
Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Grenoble CHRU Hôpital Albert Michallon	BP 217 38043 Grenoble Cedex 09	
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON	162, avenue Lacassagne Bâtiment A, 4ème étage 69424 Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille Hôpital Sainte Marguerite	270 boulevard de Sainte Marguerite 13274 Marseille Cedex 09	+33 4 91 75 25 25
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48
Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Reims Hôpital Maison Blanche	45, rue Cognac-Jay 51092 Reims Cedex	
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de STRASBOURG Hôpitaux universitaires	1 Place de l'Hôpital BP 426 67091 Strasbourg Cedex	+33 3 88 37 37 37
Centre Antipoisons et de Toxicovigilance de Toulouse Hôpital Purpan, Pavillon Louis Lareng	Place du Docteur Baylac 31059 Toulouse Cedex	+33 5 61 77 74 47
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE	0 800 59 59 59
C.H.R.U	C.H.R.U	+33 3 83 22 50 50

<http://www.centres-antipoison.net/>

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la préparation :

-D'après la classification issue du règlement (CE) n°1272/2008 : Eye Irrit. 2 : H319 , Repr. 2 : H361d, Aquatic
Chronic 2 : H411

Risques physico-chimique : ----

Risques pour l'homme : Susceptible de nuire au fœtus. Provoque une sévère irritation des yeux.

Danger pour l'environnement : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

2.2. Eléments d'étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008



Pictogramme de danger :

Mention d'avertissement : **Attention**

Mention de danger :

H361d : Susceptible de nuire au fœtus.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Mention de prudence :

P102 : Tenir hors de portée des enfants.

P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

P308 + P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin

P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

P501 : Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation nationale.

Délai de réentrée en parcelles traitées : 48 Heures.

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Identification de la substance			Concentration (p/p) %	Classification de la substance d'après le règlement n°1272/2008	N° Enregistrement REACH
Composants Dangereux	N°CAS	N°CE			
Penconazole (C ₁₃ H ₁₅ Cl ₂ N ₃)	66246-88-6	266-275-6 (EINECS) 613-317-00-X (INDEX)	10.2	Repr.2 ; H361d Tox.Aiguë 4 ; H302 Tox.aquatique aiguë 1 ; H400 Tox.aquatique chronique 1 ; H410	NA
Cyclohexanone	108-94-1	203-631-1 (EINECS) 606-010-00-7	10 - 15	Flam Liq.3 ; H226 Tox.aiguë 4; H332	01-2119453616-35-XXXX

(*) Substance active pour une utilisation dans des produits phytopharmaceutiques exclusivement, considérés comme étant enregistrés (article 15 (1) du règlement 1907/2006)

Note : le texte complet des mentions de danger est précisé à la section 16.

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours :

Inhalation : en cas d'inhalation accidentelle, amener la victime à l'air libre. En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire pratiquer la respiration artificielle. Allonger la victime et la maintenir au chaud. Appeler un médecin si les symptômes persistent.

Contact avec la peau : en cas de contact avec la peau enlever les vêtements et les chaussures souillées. Laver immédiatement et abondamment les zones contaminées avec de l'eau et du savon pendant 15 à 20 minutes. Si l'irritation persiste consulter un médecin. Laver à part les vêtements souillés avant toute nouvelle utilisation.

Contact avec les yeux : en cas de contact avec les yeux, rincer abondamment à l'eau claire y compris sous les paupières pendant 15 à 20 minutes. Ne pas oublier d'enlever les lentilles de contact. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

Ingestion : en cas d'ingestion faire laver la bouche de la victime avec de l'eau claire si elle est consciente, contacter immédiatement un médecin et lui montrer l'étiquette. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne jamais faire vomir sauf si préconisé par un médecin ou par le centre antipoison.

Conseils généraux : ne jamais laisser la victime seule. Faites appel à une assistance médicale (les secours (15), le service médical ou le centre antipoison) et lui présenter l'étiquette ou la fiche de données de sécurité.

4.2. Les symptômes et les effets les plus importants (associés aux substances actives): (Penconazole)

-**Ingestion** - troubles gastro-intestinaux : nausées, vomissements, diarrhée et douleurs abdominales ; anorexie, fièvre, maux de tête, dépression au niveau du système nerveux central.

-**Inhalation** - troubles de la respiration ; toux, dyspnée, rhinite, augmentation des sécrétions nasales et bronchiques.

-**Contact** : irritation des yeux, de la peau et des muqueuses, larmoiement ; conjonctivite ; dermatites de contact ;

4.3. Conseil au médecin et traitement médical nécessaire particulier :

Fournir des soins et traiter de façon symptomatique. En cas d'ingestion faire vomir ou effectuer un lavage gastrique, en évitant l'aspiration ou administrer du charbon actif ou une solution alcaline laxative (type : sodium ou le sulfate de magnésium ou similaires).

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyen d'extinction :

Moyens d'extinction souhaitables : poudre chimique sèche, dioxyde de carbone (CO₂), brouillard et pulvérisation d'eau.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser : un jet d'eau à forte pression.

5.2. Danger particulier résultant de l'exposition :

en cas de combustion : des gaz irritants voire toxiques peuvent être dégagés par la décomposition thermique ou la combustion (oxydes de carbone, d'azote et composés chlorés: HCL et éventuellement Cl₂).

5.3. Conseils destinés au personnel préposé à la lutte contre le feu :

Mesures de protection : procéder à l'évacuation complète des locaux concernés.

Combattez le feu depuis une zone protégée. Si possible ne pas utiliser d'eau pour combattre le feu afin de prévenir les risques de contamination de l'environnement. Si cela n'est pas possible, modérer son emploi. Refroidir les citernes/fûts exposés au feu à l'aide d'eau pulvérisée. Prenez les mesures adéquates afin de prévenir une contamination de l'environnement. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. Recueillir l'eau utilisée pour combattre le feu et la stocker pour la traiter ultérieurement.

Les équipements spéciaux de protection pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : porter un équipement de protection individuel complet, vêtements adaptés et respirateur portable.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

6.1. Précautions Individuelles, vêtements de protection et procédures d'urgences :

Pour le personnel non impliqué dans la mise en place des mesures d'urgence : éviter le contact ou l'inhalation du produit.

Pour le personnel impliqué dans la mise en place des mesures d'urgence :

Isoler la zone contaminée et interdire son accès aux personnes non nécessaires. Utiliser un vêtement de protection approprié, des gants et un masque de protection comportant un filtre anti-poussières et anti-gaz (A2P3), ainsi qu'une protection des yeux. Eliminer toute source d'ignition possible. Ventiler un local contaminé confiné avant d'y pénétrer.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :

Empêcher toute dispersion de la pollution. Ne pas rejeter les résidus à l'égout ou dans les eaux de surfaces, ne pas rejeter dans l'environnement. Stopper le ruissellement du produit et toutes les fuites éventuelles si l'opération ne présente pas de risques. Si le produit a contaminé un cours d'eau, un lac, un égout, ou le sol ou la végétation, alerter les autorités locales compétentes.

6.3. Méthodes et matériels pour le confinement et le nettoyage :

Endiguer le produit répandu, et le collecter à l'aide d'un matériau absorbant non combustible (kieselgur, vermiculite) et le déposer dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales ou nationales en vigueur. Eviter de produire des poussières et éviter l'utilisation de l'eau pour nettoyer les zones contaminées.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions lors des manipulations:

Utiliser les vêtements de protection appropriés pour ne pas entrer en contact avec le produit, et un masque de protection respiratoire afin de ne pas inhaler le produit. Manipuler le produit dans un local bien ventilé, équipé d'un rince œil et d'une douche. Eliminer le plus possible les sources possibles d'incendies dans la zone de manipulation et de stockage. Il est nécessaire d'avoir une bonne hygiène personnelle. Ne pas fumer, manger ou boire pendant la manipulation du produit. Après la manipulation, enlevez les vêtements contaminés et lavez-vous les mains avec de l'eau et un savon neutre. Garder les équipements de protection individuelle et les vêtements souillés à part des autres vêtements et laver les séparément. Ne manipuler des produits dont l'emballage a été endommagé qu'avec des vêtements de protection adéquate. Conservez le récipient bien fermé lorsque le produit n'est pas utilisé.

7.2. Conditions de sécurité pendant le stockage, incluant les incompatibilités :

Conserver uniquement dans le contenant original, bien fermé et étiqueté. Stocker les récipients à l'abri du gel, de l'humidité et de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Stocker à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas stocker près d'une flamme ou d'une source de chaleur. Interdire l'accès du local de stockage à toute

personneétrangère au service, en particulier les enfants. Prenez des mesures de préventionnécessaires vis-à-vis des risques d'incendie et de décharges électrostatiques dans le localde stockage.

Stabilité au stockage : conserver entre 0°C minimum et 35°C maximum.

7.3. Utilisations particulières : voir les informations transmises par le fabricant sur l'étiquette du produit.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle :

(penconazole) - ADJ : 0.03 mg/kg p.c. / jour. AOEL : 0.03 mg/kg p.c./jour.

8.2. Contrôle de l'exposition

Mesures techniques appropriées: assurer une ventilation nécessaire (naturelle ou mécanique). Réaliserégulièrement des mesures d'exposition et garder le niveau en dessous de toute limited'exposition importante. Contrôle des sources d'incendie, prendre des mesurespréventives de lutte contre l'incendie, mettre des douches à disposition ; dans les aires de manutention confinées prévoir des rince-œil.

Mesures de protection individuelle, telle que l'utilisation d'équipements de protection:

Protection des yeux/visage : utiliser des visières ou des lunettes de sécurité qui assurent la protection complètedes yeux (EN166-168).

Protection de la peau et du corps : porter des tabliers ou d'autres vêtements de protection, des gants et desbottes de plastique ou de caoutchouc nitrile résistant aux produits chimiques (norme 345-346-347).

Protection respiratoire : un équipement respiratoire homologué avec un filtre A2P3 est souhaitable

Protection des mains : porter des gants résistants aux produits chimiques (en caoutchouc nitrile norme 374). Lesgants doivent être conformes aux normes appropriées, changés lorsqu'ils sont suspectésd'être percés, endommagés ou lorsque leur durée de vie est dépassée.

Dangers thermiques : non applicable

Mesures de protection de l'environnement : éviter les déversements. Garder le produit dans de bonnesconditions de stockage. Garder les contenants bien fermés.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations générales sur les propriétés physiques et chimiques

État physique :	liquide
Odeur :	légère
Odeur seuil :	NA
Couleur :	jaune clair à jaune
pH:	5.0 à 8.0 (à 1% en dispersion dans l'eau)
Point de fusion/congélation:	NA
Point d'ébullition:	>143°C
Point éclair:	65,5°C
Taux d'évaporation :	NA
Inflammabilité:	Non inflammable
Inflammabilité :	NA
(limite Inférieure/supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité)	
Pression de vapeur :	NA
Densité de vapeur:	NA
Densité relative:	0,97 à 0,98 g/cm3 (à 20°C)
Solubilité:	miscible avec l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau (log p) :	NA
Température d'auto-inflammation :	210°C
Température de décomposition :	NA
Viscosité :	NA
Propriétés explosives :	Non explosif dans les conditions normales de manipulation
Propriétés oxydantes :	pas d'information disponible

9.2. Autres informations:

Miscibilité : NA

CAZZOL

Date de Révision : 18.12.2017

Solubilité dans l'huile : NA
Conductivité : NA
Groupe gaz : Non applicable

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité: Pas d'information disponible.

10.2. Stabilité chimique: stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilités de réactions dangereuses: peut réagir en présence de polyéthylène et métaux ferreux.

10.4. Conditions à éviter: ne pas stocker à l'humidité ou trop à la chaleur, et tenir éloigné d'une source d'ignition. Tenir toujours à l'écart de la nourriture, des boissons ou des points d'eau.

10.5. Matières incompatibles : polyéthylène – métaux ferreux.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Sa décomposition à hautes températures ou sa combustion peuvent générer des gaz irritants et probablement toxiques (oxydes de carbone et d'azote; composés chlorés : HCl et éventuellement Cl₂).

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques:

Toxicité aiguë (*) :

par voie orale : DL50 rats : 2574 mg/kg
par voie cutanée : DL50 rats > 4000 mg/kg
par inhalation : CL50 rats (4h) > 5294 mg/l air

Effets aigus:

irritation de la peau : non irritant
irritation des yeux : irritant
Sensibilisant respiratoire : pas d'information disponible
sensibilisation de la peau : pas d'effet sensibilisant

Effets chroniques :

Toxicité des doses répétées: Non démontré

Effet cancérogène : Non observé

Effets mutagène: Non observé

Toxicité sur la reproduction: Non observé

(*) Basé sur des données disponibles, les critères de classification n'étant pas remplis.

Voies de pénétration probables: contact avec la peau, les yeux, par ingestion et inhalation.

Symptômes et effets: voir paragraphe 4.2.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité :

Toxicité aiguë :

Toxicité pour le Poisson :	Truite arc-en-ciel CL50 (96 h) 6,8 mg/l Carpe 12,1 mg/l
Toxicité pour les invertébrés	
Aquatiques:	<i>Daphnia magna</i> EC50 (48 h) 3,9 mg/l
Toxicité aiguë pour les algues :	<i>Selenastrum capricornutum</i> (72h) 4,9 mg/l (Penconazole)
Toxicité aiguë orale pour les oiseaux	2424 mg/kg p.c. (caille japonaise) ; > 1590 mg/kg p.c. (canard colvert) ; > 3000 p.c. (Canard Pékin) (Penconazole)
Toxicité orale pour les abeilles :	> 5 µg/abeille (72h) (Penconazole)
Toxicité par contact pour les abeilles :	0,19 mg/l (<i>Lemna gibba</i>) (Penconazole)

Toxicité chronique (Penconazole) :

Toxicité pour les poissons (30j) : NOEC 0,32 mg/l (vairon à grosse tête)
Toxicité pour les invertébrés
aquatiques (21j): NOEC 0,060 mg/l (*Daphnia magna*)
Toxicité pour les algues : NOEC NA

12.2. Persistance et dégradabilité (Penconazole) : Persistant dans le sol. DT50 typique : 197 j; DT50 Lab : 117 j; DT50 champs : 90 j. La photo-décomposition dans l'eau est modérément rapide. DT50 : 4j.

12.3. Potentiel de bio-accumulation: (penconazole) : potentiel de bioaccumulation modéré. BCF : 320.

12.4. Mobilité dans le sol (Penconazole) : mobilité faible à légère.

12.5. Résultat de l'évaluation PBT et niveau vPvB: NA

12.6 Autres effets nocifs: NA

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION (□)

13.1. Méthode de traitement des déchets :

Déchets: Faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Élimination: Les conteneurs vides doivent être rincés trois fois et l'eau de rinçage doit être reversée dans la cuve du pulvérisateur. Éliminer les emballages vides via la filière de collecte ADIVALOR. Le réemploi des emballages est interdit.

Manipulation: Les contenants doivent être fermés et étiquetés. Éviter le contact direct avec la peau. Ne pas contaminer les cours d'eau, les étangs, les fossés ou les égouts avec le produit ou les contenants souillés.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT.

14.1. Numéro ONU : UN 3082

14.2. Nom d'expédition :

-transport routier ADR/RID : UN 3082 ; MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT,
..... LIQUIDE,
N.O.S. (contient : Penconazole-) ; 9 ; III ; (E).

-transport maritime IMDG :: UN 3082 ; ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (contains
:penconazole-) ; 9 ; III.

14.3. Classe de danger :

9

14.4. Groupe d'emballage :

III

14.5. Dangers pour l'environnement :

ADR/RID: Dangereux pour l'environnement.

IMDG: polluant marin.

14.6. Précautions spéciales pour les opérateurs : Non applicable.

14.7. Transport en vrac en accord avec l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le Code IBC: Non applicable (le produit n'est pas transporté en vrac).

Note : Exemption ADR liée aux petites quantités : les emballages combinés avec un poids total n'excédant pas 30 kg sont exemptés d'ADR, chaque unité individuelle ne doit pas excéder 5l.

Disposition spéciale 375 de l'ADR (2015) (pour les substances dangereuses pour l'environnement, qui ne répondent pas aux critères inclus dans d'autres classes):

Quand ils sont transportés dans des emballages simples ou des emballages combinés contenant :

- une quantité nette par emballage simple ou intérieur inférieure ou égale à 5 l pour les liquides, ou

- ayant une masse nette par emballage simple ou intérieur inférieure ou égale à 5 kg pour les solides.

Cette exemption pour les matières dangereuses du point de vue de l'environnement est applicable à condition que les emballages satisfassent aux dispositions générales de conditionnement des paragraphes 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8 de l'ADR.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations relatives à la sécurité, la santé et l'environnement / législation spécifique pour les mélanges:

Catégorie Seveso: 9ii

15.2. Evaluation relative à sécurité au niveau chimique: L'évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour la préparation.

15.3. Autres informations réglementaires :

Stockage et emploi de substances dangereuses pour l'environnement (toxiques pour les organismes aquatiques) Loi 76-663 du 19/7/76 (J.O. du 20/7/76) modifiée - rubrique ICPE 1173/1432c - selon les décrets n° 2005-989 du 10 août 2005 et n° 2009-841 du 8 juillet 2009. Nouvelle rubrique ICPE à compter du 1er juin 2015 : **4511**.

16. AUTRES INFORMATIONS

Version anglaise de référence : 1-5-067-6-(1A-1)-2 FR

Méthodes d'évaluation de l'information utilisées pour le classement: Classement de la préparation attribué en accord avec les critères de classement définis dans le règlement (CE) N° 1272/2008.

Liste des indications de danger mentionnées dans les paragraphes précédents:

H226: Liquide et vapeurs inflammables.

H302: Nocif en cas d'ingestion

H332: Nocif en cas d'inhalation

H400: Très toxique pour les organismes aquatiques

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques ; entraîne des effets à long terme.

Base de Données de référence : ECHA: European Chemicals Agency;

FOOTPRINT (2007/2008) The FOOTPRINT Pesticide Properties DataBase; Base de données compilées par l'Université de Hertfordshire dans le cadre du projet financé par EU-funded FOOTPRINT (FP6-SSP-022704). <http://www.eufootprint.org/ppdb.html>;

AGRITOX – Base de données sur les substances actives phytopharmaceutiques;

EU Pesticide Database.

Ouvrages de référence :

Conformément au Règlement (CE) 1907/2006 amendé par le règlement (EU) 2015/830

The e-Pesticide Manual, version 2.3 2005-06, 13ème Edition, Editeur CDS Tomlin –

Manuel Toxicologique des produits phytopharmaceutiques - Institut National de Toxicologie / AEPLA (Association des industries de la Protection des Plantes Espagne)

ADR 2015 Editor Tutorial; IMDG Code, 2014 Edition;

EFSA Scientific Report (2008) 175, 1-104, Conclusion regarding the peer review of the Penconazole.

Glossaire:

AOEL : Seuil d'exposition acceptable pour l'op. (« Acceptable Operator Exposure Level »)

BCF : Facteur de Bio-Concentration (« Bio-Concentration factor »)

NA : Aucune donnée disponible

CAS : Chemical Abstract Service

DJA : Dose Journalière Admissible (« ADI » en anglais)

MEL : Limite maximale d'exposition

NOEC : concentration sans effet observé

NOEL : dose sans effet observé

DL50 : Dose létale 50

CL50 : Concentration Létale 50

CE50 : Concentration effective moyenne

DT50 : Temps correspondant à une diminution de 50% de la concentration- demi-vie –

p.c. : Poids corporel (b.w. en anglais)

TLV : Valeur limite d'exposition

TWA : Moyenne pondérée dans le temps

Cette fiche de données de sécurité résume nos connaissances à la date de publication de ce document qui proviennent de sources que nous considérons comme être dignes de foi. Ces informations sont fournies à titre indicatif afin de manipuler, de stocker, d'utiliser et d'éliminer le produit dans des conditions de sécurité satisfaisantes. Chaque utilisateur doit lire attentivement cette fiche de sécurité et tirer partie des renseignements en fonction du contexte et de la façon dont le produit sera manipulé et utilisé sur le lieu de travail. Ces informations ne concernent que le produit nommément désigné et peuvent être rendues caduques, sauf avis contraire spécifique, en cas de mélange du dit produit avec d'autres substances. Aucune responsabilité ne sera acceptée pour toute

CAZZOL

Date de Révision : 18.12.2017

blesse, perte ou dommage résultant de l'absence de prise en compte des informations ou des conseils contenus dans cette fiche de données de sécurité. Si des précisions ou des informations supplémentaires sont nécessaires pour s'assurer qu'une évaluation appropriée du risque peut être faite, l'utilisateur doit contacter le fabricant du produit.